

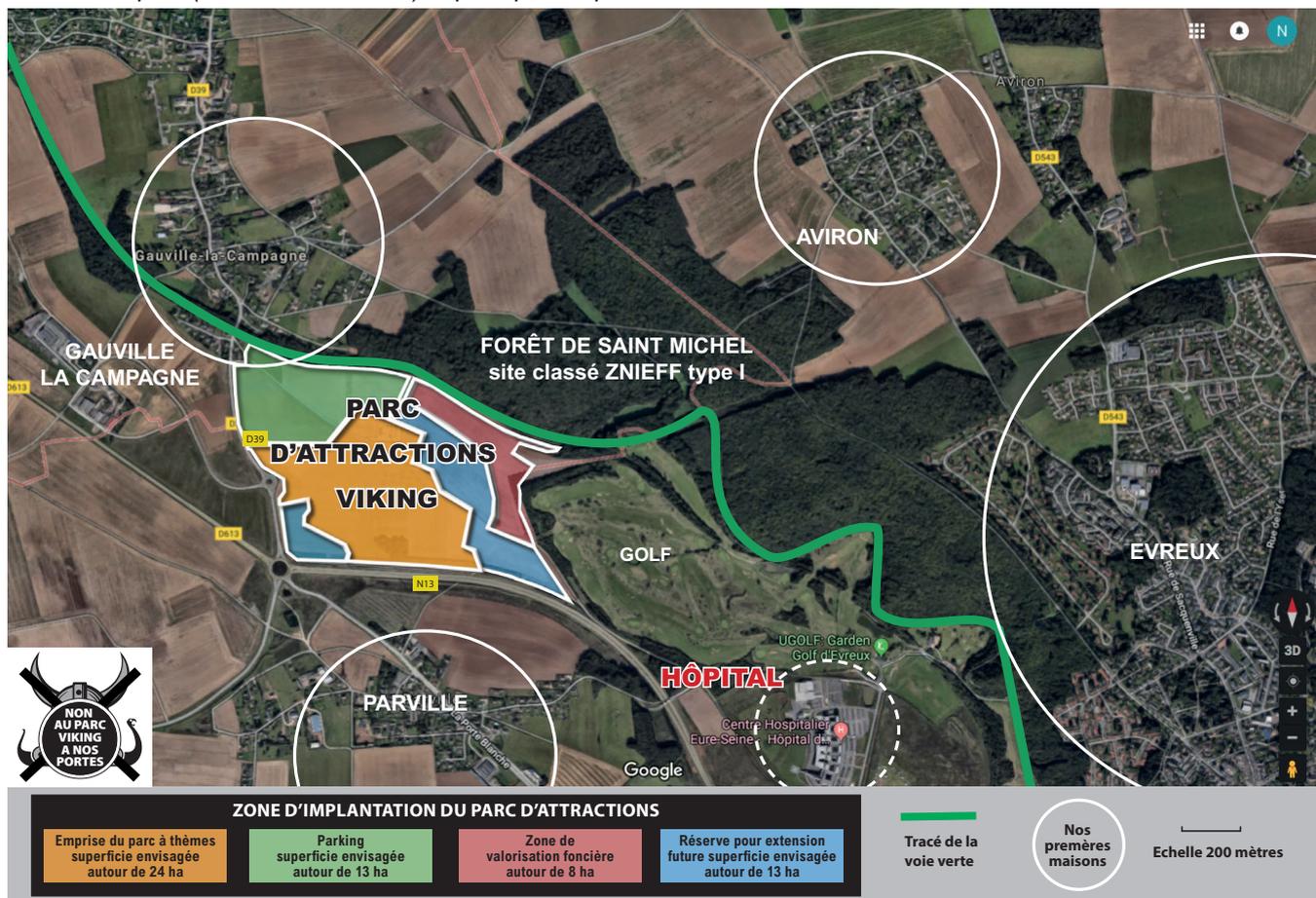


INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN PARC D'ATTRACTIONS

Le collectif : NON AU PARC VIKING A NOS PORTES souhaite vous informer sur le projet de lancement d'un parc d'attractions sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie :

L'Evreux Portes de Normandie (EPN) a décidé d'implanter un parc d'attractions sur les communes de Gauville la Campagne et Parville. Il se situera en bordure de la N13 et de la RD39, le long de la voie verte, près du Golf d'Evreux et de l'hôpital Intercommunal.

Ci-dessous plan (Échelle 200 mètres) et principe d'implantation du site :



Le parc, mélange de **Walibi et du Puy du fou**, aura pour thématique l'histoire médiévale et viking.

Ce parc serait amené à produire des spectacles type «Cinescenie» avec tirs de feux d'artifices (bien entendu la nuit), et proposerait une quarantaine de manèges dont un grand huit type «Boomerang» (dimensions : 88 m de longueur x 30 m de hauteur avec une capacité de 760 personnes par heure), une tour de 50 m de haut à sensation chute libre (3,5G)...

Un espace commercial accessible indépendamment de l'ouverture du parc et une offre d'hébergement seraient proposés.

Ce parc, dont l'ouverture est envisagée à l'horizon 2022-2023, pourrait permettre la création de 21 emplois permanents en CDI et 80 CDD en période d'activité. Il serait ouvert 7 jours sur 7, de début avril à fin octobre, et aurait pour objectif d'amener à terme entre 500 000 et 800 000 visiteurs par an.

Le coût total de l'investissement de ce parc est estimé à 80 MILLIONS d'euros :

Equipements, bâtiments, voirie et réseaux : 45 M €
Attractions : 35 M €. Soit un total de 80 M €

Une étude technique, financière et juridique réalisée en 2017 par EPN et les sociétés Looping, GB2A-Avocats, GB2A-Finance et Théorème, a conclu à la faisabilité du projet.

Cette étude stipule que la faible rentabilité intrinsèque du projet n'est pas compatible avec un financement totalement privé et reconnait un risque d'exploitation élevé pour ce projet.

Le montage de concession en SEMOP (Société d'Économie Mixte à OPération unique) a donc été retenu et adopté en conseil communautaire le 19 juin dernier, afin d'y associer un portage public-privé.

La présence d'un élu de la collectivité à la présidence de la SEMOP, ne permettra pas pour autant à la collectivité

d'agir sur la gestion du parc. Le secret industriel et commercial s'appliquera aux éléments de gestion et ainsi les élus, fonctionnaires et experts n'auront qu'un droit de regard sur ces éléments et seront tenus de garder le silence. Les citoyens n'auront donc aucun moyen de contrôle sur la gestion de ce parc.

La structure de financement proposée est la suivante :

SUBVENTIONS PUBLIQUES :

Région Normandie : subvention de 15 M €

Département de l'Eure : subvention de 5 M € + participation au capital (5,3%)

CAPITAL : l'apport en capital serait de 7 millions d'euros pour la SEMOP, détenus à :

34 % par l'EPN

5,3 % par le Département de l'Eure

5,3 % par un investisseur institutionnel

5,3 % par un autre actionnaire

50,1 % par l'exploitant (qui apporterait 4,5 millions d'euros, dont 3,5 millions en capital et 1 million en quasi fonds propres).

Un grand nombre de personnes s'interrogent sur le sérieux de cette étude, du fait de son manque de transparence et d'indépendance.

A ce jour, l'appel d'offre a eu lieu, un investisseur est retenu et est en cours d'étude.

Les agriculteurs ne souhaitant pas céder les terres nécessaires à l'implantation du parc, l'EPN souhaite lancer une procédure de « DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) ET DE CESSIBILITÉ DES PARCELLES » afin d'acquérir ces terres agricoles.

Le 19 décembre prochain, Guy Lefrand président de l'EPN proposera à nouveau cette procédure au Conseil Communautaire, celle-ci étant controversée.

PROBLÉMATIQUES

PROXIMITÉ DES HABITATIONS :

Les premières maisons se situeraient à 100 mètres du parc. Par beau temps, la N13 située à 1 km des habitations cause déjà des nuisances sonores. Essayez d'imaginer l'incidence sur nos vies, avec ce parc à nos portes.

L'étude de faisabilité du parc, fait d'ailleurs mention du problème de « pollution sonore » (pour le voisinage actuel et en cas de développements futurs).

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES :

Les routes départementales et communales, déjà bien encombrées par le trafic quotidien des gens qui vont travailler sur Evreux, ne sont pas compatibles avec un flux de véhicules supplémentaire. Quid du coût des investissements nécessaires à l'absorption de ce flux ?

PROXIMITÉ AVEC L'HÔPITAL :

Que penser d'un parc d'attractions à moins d'un kilomètre d'un hôpital ? (bruit, accès des urgences...)

POLLUTION QUALITE DE L'AIR :

Ce parc impliquerait la présence de 600 à 1000 véhicules par jours en période estivale, ce qui serait néfaste pour la qualité de l'air et accroîtrait l'exposition de la population alentour aux émissions polluantes.

DÉGRADATION DE LA VOIE VERTE :

Il est dommage d'avoir investi autant d'argent public dans une voie verte, qui, avec plus d'un kilomètre de mitoyenneté perdrait tout intérêt. Il en est de même pour le golf, la forêt. Ces endroits aspirent au calme et à la détente.

L'IMPACT SUR LA FAUNE SERAIT CATASTROPHIQUE :

Point de passage de grands gibiers, ce site est très riche grâce aux taillis le long du golf, aux bosquets et à la proximité de la forêt de Saint Michel (site classé ZNIEFF* de type I). Il possède en outre une grande diversité d'oiseaux (faucon crécerelle, rougequeue noir, linotte mélodieuse, grive, pinson, mésange bleue, pic vert, chouette, bouvreuil, geai des chênes, rouge gorge...), présence également de chiroptères.

TERRES AGRICOLES :

Notre identité repose bien plus sur nos paysages ruraux, notre agriculture, que sur des ancêtres viking.

Avec l'urbanisation grandissante, les terres agricoles se raréfient, alors que paradoxalement, les agriculteurs ont besoin de plus grandes surfaces d'exploitations afin de pouvoir vivre décemment de leur travail.

NE LAISSONS PAS NOS AGRICULTEURS SE FAIRE EXPROPRIER !

L'ASPECT FINANCIER :

De nombreux exemples montrent le risque financier de tels projets, souvent bien plus coûteux que rentables, et toujours renfloués par les collectivités locales. Sans parler des emplois créés bien en deçà de la réalité !

Mirapolis, Cergy Pontoise : 4 ans d'activité seulement avec une perte au final de plus de 100 millions d'euros.

Vulcania, en Auvergne : investissement de 118 millions d'euros, accuse des pertes de 1,7 million. Le nombre d'entrées s'établit à 387 000 au lieu des 800 000 prévues.

Cité de l'Espace à Toulouse : il manque 87 000 visiteurs par an pour équilibrer des comptes en creux de 500 000 euros. Les collectivités ont remis au pot 17,5 millions d'euros pour ouvrir une attraction nouvelle.

Parc préhistorique de Tarascon dans l'Ariège : il n'accueille pas la moitié des 150 000 visiteurs escomptés ce qui a obligé le conseil général à subventionner le fonctionnement.

Le Gisacum au Vieil-Evreux : un des plus grand édifices gallo-romains d'Europe sur notre propre agglomération est incapable de développer son réel potentiel touristique.

Soutenons financièrement notre patrimoine existant !

En conclusion, à l'heure où l'utilisation des deniers publics doit être examinée avec la plus grande attention, tout projet d'importance doit être justifié par une utilité publique et une fiabilité économique avérées. Le projet d'un parc d'attractions ne rentre pas dans ce cadre là.

N'y aurait-il pas une meilleure utilisation possible de l'argent du contribuable ?

Collectif : Non au parc viking à nos portes

Si vous partagez notre combat rejoignez-nous

En envoyant un email : nonauparcvikinganosportes@gmail.com

Signez notre pétition dont vous trouverez le lien sur notre compte facebook  Non au parc viking à nos portes